

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2024

N° 2024-522

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 sentembre Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 26 septembre 2024	Délibération	
ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité	N° 2024-522	
Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel		

BORDEAUX- Travaux d'aménagement du parc du Grand Parc - Contrat de codéveloppement 2021/2023 - Avenant 2024 - Subvention d'aide à l'investissement -Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. LE CONTEXTE.

Le parc du Grand Parc est situé en plein cœur du quartier du Grand Parc, et a donné son nom au quartier. Pourtant, alors que son emprise est d'environ 11 hectares (soit l'équivalent de la superficie du jardin public), ce parc ne semblait pas identifié par les bordelais et peu approprié par les habitants du quartier. Cela s'explique notamment par le fait qu'il s'agit d'un parc ouvert et relativement peu visible depuis l'espace public.

Lors de la mise au point du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la requalification du parc du Grand Parc a donc été identifiée comme un enjeu majeur. L'objectif était notamment de réinventer ce parc en définissant des usages pour chacun des espaces. Ainsi, le plan d'aménagement du parc imaginé par l'équipe de Maîtrise d'œuvre Exit Paysagistes associés a prévu 7 différents espaces thématiques pour un budget prévisionnel global d'environ 13 millions d'euros TTC.

L'aménagement ne peut se réaliser en une seule étape au regard de son ampleur et de divers projets connexes. Trois phases ont été prévues :

- La phase 1 (2019/2021) regroupant la bande ludique et les jardins partagés
- La phase 2 (2023/2025) comportant la prairie nord et la bande sportive nord
- La phase 3 (2026/2029) comportant la bande sportive sud et les prairies centre et Est avec une ferme urbaine qui sera intégrée pendant les travaux de la phase 2.

2. LE PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux d'aménagement de la phase 1 du parc ont démarré en janvier 2020 et sont maintenant terminés. Cette première phase a été inaugurée le 11 décembre 2021. Le montant des travaux de la phase 1 s'est élevé à 3,5M€TTC.

Ce projet s'inscrit au titre des projets du Contrat de co-développement 2021/2023 – avenant 2024 (Fiche action n° C050630267 pour la commune de Bordeaux) et répond à la politique métropolitaine de préserver et valoriser dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les grands espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à

enjeux écologiques et de contribuer ainsi au maintien d'un territoire à haute qualité de vie, en favorisant la présence de la biodiversité en ville et en soutenant les actions expérimentales en matière d'aménagement urbain durable.

Bordeaux Métropole a décidé d'apporter son soutien financier pour un montant total de **350 000€**, soit **10%** du montant de la dépense totale.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL (en €)

DEPENSES		RECETTES		
Travaux de confortement	3 500 000,00	Bordeaux Métropole	350 000,00	10 %
		Commune de Bordeaux	3 150 000,00	90 %
TOTAL	3 500 000,00	TOTAL	3 500 000,00	100%

3. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION.

Bordeaux Métropole versera l'intégralité de la subvention en un seul versement. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivité territoriales, notamment l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n°2021-526 du conseil de Métropole en date du 23 septembre 2021 adoptant les 28 contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération n°2021-409 du conseil municipal de Bordeaux du 14 décembre 2021, adoptant le contrat de co-développement de la ville de Bordeaux 2021-2023

VU la délibération n°2024-61 du 2 février 2024 du conseil de Métropole adoptant la modification du contrat de Co-développement n°5 portant modifications des annexes 1 et 2 de le Ville de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien au financement des travaux d'aménagement du parc du Grand Parc de la commune de Bordeaux contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a affirmé sa volonté de soutenir les actions qui visent à préserver et valoriser dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les grands espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à enjeux écologiques et de contribuer ainsi au maintien d'un territoire à haute qualité de vie.

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant global de 350 000€ à la commune de Bordeaux au titre du projet d'« Aménagement du parc du Grand Parc – Phase 1 ».

<u>Article 2</u>: d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée

<u>Article 3 :</u> d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 204, article 2041412, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024

Monsieur Patrick PAPADATO